

# La gestion du risque de liquidité: Comparaison entre les banques islamiques et les banques conventionnelles

Asmae Khomsi<sup>#1</sup>, Fawzi Britel<sup>\*2</sup>

<sup>#</sup>Laboratoire de Recherche en Finance (LAREF), Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises 8114  
Route de Nouasseur, Casablanca, Maroc

<sup>1</sup>asmaekhoms@gmail.com

<sup>\*</sup>Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises  
8114 Route de Nouasseur, Casablanca, Maroc

<sup>2</sup>fbritel@deloitte.com

**Abstract**— L'une des fonctions les plus importantes des banques est la transformation des échéances: recevoir des fonds à court terme pour financer des prêts à long terme ce qui les expose intrinsèquement au risque de liquidité. Ce risque survient lorsqu'une banque est incapable de couvrir ses obligations financières dans l'immédiat et sans coûts. Cet article présente dans une approche comparative entre le système bancaire classique et le système bancaire conventionnel une revue de littérature sur les pratiques actuelles de gestion du risque de liquidité, les techniques de réduction de ce risque et les instruments financiers présents aussi bien sur le marché monétaire classique et islamique.

**Keywords**— risque de liquidité, banque islamique, banque conventionnelle, instrument financier conventionnel, instrument financier islamique, marché monétaire classique, marché monétaire islamique.

## I. INTRODUCTION

Le concept de liquidité est plus que jamais un sujet d'actualité; En effet depuis l'été 2007 et le début de la crise, les problèmes de liquidité bancaire ont fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités qui ont notamment proposé la mise en place de ratios de liquidité internationaux (Bâle 3).

Dans ce contexte, le besoin de lui donner une importance majeure concerne aussi bien les banques conventionnelles que les banques islamiques, d'autant plus que le business modèle des banques islamiques est en constante évolution. En revanche, le succès de la finance islamique ne devrait pas faire perdre de vue les risques auxquels font face les banques conventionnelles.

Alors que l'excédent de liquidité est considéré comme un frein à la compétitivité, la pénurie de liquidité peut conduire à la faillite de la banque, comme l'affirme l'adage du milieu bancaire d'Armstrong et Caldwell [1] qui considère qu'«une insuffisance de liquidité peut tuer une banque rapidement, tandis qu'un excès de liquidité peut la tuer lentement».

Comparées aux banques conventionnelles, les banques islamiques gardent 40% plus de liquidités [2], ce qui constitue un coût d'opportunité pour les banques au détriment de

l'intermédiation participative, et une détention non investie affecte les objectifs de rentabilité et de compétitivité.

Contrairement à cette situation, certains papiers récents notamment [3], ont constaté que la position de liquidité des banques islamiques a changé au fil du temps et que la majorité des banques étudiées a évolué de «surplus de liquidité» en 2000 à une situation de «pénurie de liquidité» en 2009. Ceci s'explique par le fait que les banques islamiques pour des raisons de compétitivité commencent à prendre plus de risques de liquidité suite aux modifications structurelles des financements et des dépôts. La liquidité des banques islamiques tend à diminuer et sa gestion s'avère très délicate voire particulière pour le cas des institutions islamiques.

Dans ce contexte et face à ces défis contrastés, l'optimisation de la liquidité dans les banques s'impose de plus en plus comme un impératif. Cet article aura donc pour objectif de présenter selon une approche comparative entre le système bancaire conventionnel et le système bancaire islamique une revue de littérature sur les points suivants:

- L'importance de la liquidité dans le système bancaire.
- Les pratiques actuelles de gestion du risque de liquidité dans le système bancaire classique et islamique.
- Les techniques de réduction du risque de liquidité.
- Et enfin, les instruments financiers conventionnels et islamiques du marché monétaire disponibles pour satisfaire l'offre et la demande de liquidité.

## II. L'IMPORTANCE DE LA LIQUIDITE DANS LE SYSTEME BANCAIRE

Pour bien comprendre l'importance de la liquidité, il est indispensable de comprendre le sens du terme liquidité.

On distingue la liquidité de marché et la liquidité de financement [4] auxquelles sont associés deux types de risques. La liquidité de marché correspond à la liquidité, qu'un investisseur (par exemple une banque), est en mesure d'obtenir grâce à la liquidation des actifs qu'il détient sur le marché. Quant au risque de liquidité de marché, il renvoie naturellement à l'incapacité d'effectuer immédiatement et à un prix raisonnable des transactions sur le marché. [4]

La liquidité de financement chez les banques est définie par Drehmann et Nikolaou [5] comme une situation de trésorerie où elles sont capables d'honorer leurs engagements (décaissements) à temps grâce à leurs encaissements. Ces auteurs considèrent donc que le risque de liquidité de financement correspond à la possibilité que sur un horizon donné, la banque puisse devenir incapable de régler ses obligations d'une manière immédiate. [5]

En synthèse, la liquidité de marché est une source de liquidité pour les banques, c'est-à-dire une offre de liquidité pour alimenter la demande nette des banques nommée liquidité de financement.

La récente crise financière mondiale qui a débuté en 2007, nous a fait découvrir qu'une pénurie de liquidité peut facilement engendrer un problème de solvabilité qui peut très rapidement conduire à une défaillance de la banque. De ce fait, le besoin de lui donner une importance majeure d'une part et de prendre en considération les nouvelles caractéristiques structurelles de la finance dans sa régulation d'autre part, s'impose actuellement comme un impératif. [6]

Ainsi, si la liquidité n'est pas gérée de manière appropriée, les banques conventionnelles ou islamiques peuvent faire face à une situation d'illiquidité et seront financièrement en difficulté ou confrontées à des pertes. C'est la principale raison pour laquelle les banques doivent être conscientes de la gestion du risque de liquidité. Les managers doivent être prêts à s'adapter aux conditions économiques défavorables et à l'évolution des politiques monétaires éventuelles afin de rester sur le marché et ne pas nuire à l'image de la banque et à ses relations avec les parties prenantes. [7]

*Selon la référence [3], tout processus de gestion du risque de liquidité dans le système bancaire, contient ces trois éléments à savoir : des approches de gestion du risque de liquidité, des techniques de réduction de ce risque et des instruments financiers pour l'optimisation de ce risque. Eléments sur lesquels j'ai basé ma comparaison entre le système bancaire classique et le système bancaire islamique.*

### III. LES PRATIQUES ACTUELLES DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE DANS LE SYSTEME BANCAIRE CLASSIQUE ET ISLAMIQUE

#### A. *Le processus de gestion du risque de liquidité dans les banques classiques*

Selon la théorie de l'intermédiation, les deux raisons d'être des institutions financières sont leurs provisions en liquidité et les services financiers. Les banques reçoivent les fonds des déposants et les étendent au secteur réel tout en fournissant des liquidités pour tout retrait de dépôts. Toutefois, leur rôle dans la transformation des dépôts à court terme en prêts à long terme les rend intrinsèquement vulnérables au risque de liquidité. [8]

Ce risque survient lorsque les déposants décident collectivement de retirer plus de fonds que ceux dont dispose immédiatement la banque [9] ou lorsque les emprunteurs ne respectent pas leurs obligations financières envers les banques.

En ce qui concerne les conditions économiques actuelles, la banque des règlements internationaux (BRI) recommande aux banques d'organiser le processus de gestion de la liquidité en identifiant, en mesurant, en surveillant et en contrôlant le risque de liquidité [8]. Un tel processus comporte au moins quatre éléments:

1) *Les politiques de gestion de la liquidité du Conseil d'Administration* que ce dernier devrait prendre en considération dans sa stratégie.

2) *Le Comité de gestion actif-passif (ALM)* pour mettre en œuvre les politiques de gestion de la liquidité, il travaille en collaboration avec le comité de gestion du risque opérationnel, du risque commercial et du risque financier.

3) *Un système d'information efficace* pour le suivi et le contrôle des déclarations de liquidité. Ce dernier devrait permettre aux banques de surveiller, de signaler et de contrôler l'exposition au risque de liquidité et de déterminer les besoins de financement à l'intérieur et à l'extérieur de la banque. [10]

4) *Un système de contrôle interne pour la gestion de la liquidité*: attribué au comité de gestion actif-passif, les missions du système de contrôle interne consistent à vérifier globalement le processus de gestion du risque de la liquidité, à évaluer la position de liquidité et, le cas échéant, à proposer la révision ou l'amélioration du processus de gestion de liquidité au conseil d'administration. De plus, la banque peut coopérer et communiquer avec des superviseurs externes tels que des organismes gouvernementaux pour évaluer la pertinence du cadre de gestion du risque de liquidité [8].

#### B. *Le processus de gestion du risque de liquidité dans les banques islamiques*

Pour bien gérer leur liquidité, les banques islamiques préparent des directives internes basées sur les guides de l'Islamic Financial Service Board [13] sur la gestion du risque de liquidité, et qui tiennent compte des spécificités des banques islamiques, à savoir :

1) *Rôle des déposants et des entrepreneurs dans la gestion du risque de liquidité*: la gestion du risque de liquidité est tout aussi importante chez les banques islamiques. A la différence des banques classiques, les banques islamiques impliquent les déposants, les partenaires commerciaux et toutes les parties prenantes dans leurs opérations commerciales pour gérer la liquidité [11]. En effet, les déposants ne peuvent pas simplement recevoir des revenus sur les dépôts sans assumer la responsabilité de supporter les pertes commerciales [12]. Les entrepreneurs ne peuvent pas utiliser des fonds dans des projets non islamiques, spéculatifs ou qui ne sont pas liés à des activités commerciales réelles. Toutefois, impliquer les déposants et les partenaires commerciaux dans les activités d'investissement nécessite une compréhension et une acceptation profondes des principes, opérations et conséquences commerciales islamiques.

2) *Mesure et suivi du risque de liquidité*: afin de traiter efficacement le problème potentiel du risque de liquidité dans les opérations commerciales, les banques islamiques sont obligées de maintenir des liquidités suffisantes en tant que réserves. La limite de ces réserves doit être régulièrement

revue, en tenant compte de l'état et de la position de la liquidité de la banque, ainsi que des conditions économiques et des conditions du marché [11]. Pratiquement, pour calculer avec précision la quantité de liquidité à réserver, les banques islamiques doivent identifier les déficits de liquidité en construisant des échelles de maturité basées sur des fourchettes de temps appropriées.

3) *Gestion du Passif basée sur les principes de la charia* : Afin d'éviter le risque de liquidité au passif, les banques islamiques sont invitées à [14]:

- Ajuster les types de dépôts (le dépôt à vue (exemple Wadiah), le dépôt d'épargne (exemple Mudarabah)) avec les projets à financer;
- Faire correspondre les fonds disponibles au passif et le montant des fonds requis par les projets; et
- Gérer la date d'échéance des produits de dépôt et des projets islamiques.

La première suggestion est appropriée pour les dépôts à durée limitée où les propriétaires des dépôts déterminent quels projets pourraient être financés avec leurs fonds. La deuxième et la troisième suggestions peuvent convenir aux dépôts d'épargne libres et sans restrictions dans le temps parce que ces deux types de dépôts exigent une détermination précise du montant des fonds et des dates d'échéance.

4) *Gestion de l'actif basée sur les principes de la charia*: la condition préalable fondamentale dans la gestion des actifs islamiques est l'interdiction des intérêts et l'autorisation du commerce (Coran, 2: 275). L'allocation des fonds passe par trois types de contrats de financement, à savoir:

- le financement par fonds propres;
- le financement basé sur la dette; et
- les prêts et services des bénévoles.

On trouve dans le premier mode les contrats Mudarabah, Musharakah (coentreprise), Muzara'ah (partage des profits de récolte) et Musaqah (frais de gestion de plantation, basé sur une certaine portion de rendement) [15].

Dans le second mode de financement il y a les contrats Murabahah (vente à prix majoré), Ijarah (crédit-bail), Salam (vente à livraison différée), Istisna (fabrication-vente) et Qardh (prêt bienveillant).

Enfin dans le dernier mode on trouve les contrats Wakalah, (ouverture de lettre de crédit), et Kafalah (lettre de garantie) [14].

À l'instar du passif, il est recommandé aux banques islamiques de [15]:

- faire correspondre aux fonds disponibles sur dépôts les projets selon leurs caractéristiques et;
- faire correspondre les flux entrants provenant des projets avec l'échéancier des paiements PLS au passif;
- sélectionner les partenaires commerciaux au moyen d'un processus de due diligence et de critères de financement sélectifs;
- mener un financement conjoint avec d'autres banques islamiques pour partager et minimiser les risques; et
- établir des activités de financement coopératif avec les entrepreneurs et toutes les parties liées.

Les deux premières actions, liées aux politiques d'investissement bancaire interne, exigent une compréhension globale des contrats islamiques tant du côté des actifs que du passif. Cependant, les autres traitent avec des tiers tels que les entrepreneurs et d'autres banques islamiques. Dans ce cas, les bons réseaux, la réputation et la confiance sont des facteurs dominants à prendre en compte pour mettre en œuvre ces suggestions avec succès.

#### IV. LES TECHNIQUES DE REDUCTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

##### A. *Les techniques de réduction du risque de liquidité chez les banques conventionnelles*

Concernant les banques conventionnelles, l'une des techniques les plus courantes dans la théorie bancaire pour analyser la performance des actifs et passifs c'est l'analyse des écarts [11]. Cette technique permet d'opérer un suivi du rendement des taux d'intérêt des crédits bancaires et intérêts payés au passif sur une certaine période de temps [16]. Elle suggère que les banques doivent maintenir un rendement plus élevé du côté de l'actif que du passif. En particulier, le rapport entre le rendement total des crédits bancaires et le total des paiements d'intérêts sur les dépôts devrait toujours être supérieur à 1. Si c'est inférieur, la banque devrait augmenter le total des capitaux propres ou augmenter les taux de crédit bancaire pour conserver l'équilibre actif passif. Néanmoins, l'augmentation de l'intérêt sur le crédit bancaire pourrait potentiellement accroître les créances douteuses et limiter les performances de l'actif. Ainsi, les banques sont invitées à diversifier leurs sources de financement ou à accroître les sources de liquidités contingentes [10].

De plus, dans leurs opérations quotidiennes, les banques doivent fournir et conserver des liquidités pour résoudre la **demande régulière et irrégulière** de liquidité des déposants. La demande régulière provient des activités quotidiennes des déposants [10]. Par contre, dans la demande irrégulière on distingue la **demande irrégulière prévisible** de liquidité et la **demande irrégulière imprévisible** de liquidité. La première découle des activités commerciales non courantes des déposants, telles que les retraits publics pour les opérations fiscales, la cessation des dépôts automatiques à terme et l'exécution des dépôts à terme non encore échus. Concernant la demande irrégulière et imprévisible, celle-ci provient de la demande soudaine et massive de liquidités telles que la crise bancaire contagieuse, la crise économique ou financière mondiale, le choc des prix du pétrole, les troubles sociaux et politiques et les catastrophes naturelles.

Pour gérer la demande régulière de liquidité, les banques devraient maintenir un compte de réserve sur l'actif. C'est un pool de fonds pour fournir des liquidités, si nécessaire, sur une base quotidienne. Selon Helmen [17], un tel compte devrait comprendre:

- Des devises en espèces dans le coffre-fort : il s'agit de la liquidité que les banques détiennent pour répondre aux besoins quotidiens de transaction et qui seraient placées dans la banque centrale en cas de surplus;

- Des certificats de banque centrale: ce sont les dépôts sûrs et liquides dans la banque centrale;
- Les autres dépôts bancaires commerciaux: ce sont les dépôts à court terme de la banque dans les autres banques commerciales. Bien qu'ils soient moins liquides que les certificats des banques centrales, ces dépôts peuvent également être rachetés à court préavis;
- Les éléments de trésorerie en cours de collecte. Ceux-ci comprennent les chèques déposés dans la banque centrale ou les autres dépôts bancaires commerciaux pour lesquels des crédits n'ont pas encore été reçus.

Greenbaum et Thakor [18] ont proposé plus de trois techniques pour atténuer la demande régulière de liquidités. La première consiste à investir plus de fonds dans des prêts liquides et/ou garder l'argent cash en main. La seconde est de diversifier les sources de financement de divers déposants. La dernière est d'utiliser la banque centrale comme le dernier recours pour fournir des liquidités d'urgence pour répondre à la demande régulière de liquidités des déposants.

Pour gérer la demande irrégulière prévisible pour la liquidité, les banques devraient avoir une estimation de la demande à court terme de la liquidité sur la base de leurs expériences passées (motifs des besoins de liquidité), à travers l'identification de facteurs saisonniers, et cycliques [19] sur lesquels la banque peut émettre des hypothèses. Afin d'améliorer la précision de leur estimation, les banques devraient se renseigner auprès de leurs clients sur le calendrier de leurs retraits de dépôts.

Enfin, évidemment la demande irrégulière imprévisible de liquidité est la plus difficile à anticiper, étant donné que les conditions économiques défavorables sont parfois imprévisibles. Pour ce type de demande de liquidité, il existe diverses mesures proactives que les banques peuvent adopter, notamment: avoir un plan de financement d'urgence (PFU), une allocation prudentielle d'actifs, une structure intégrée de l'organisation bancaire et, l'utilisation des dépôts d'assurance.

#### *B. Les techniques de réduction du risque de liquidité chez les banques islamiques*

Concernant les banques islamiques, selon Ismail [11], les titulaires de compte ont tendance à retirer leurs fonds des banques islamiques pour diverses raisons, telles que:

- Un taux de rendement des dépôts plus faibles que prévu ou acceptable.
- Un problème concernant la situation financière des banques.
- Une banque islamique non conforme aux principes et aux valeurs charia.

Dans ce cas, il existe des techniques pour atténuer le problème de risque de liquidité basé sur les principes et les conseils de la Charia. Ces techniques atténuent essentiellement, les trois types de demandes de liquidité précitées:

- La demande régulière de liquidité;
- La demande irrégulière prévisible de liquidité;
- La demande irrégulière imprévisible de liquidité.

Pour gérer la demande régulière de liquidité, la banque islamique a recours à ses politiques internes. Des exemples de

ceux-ci sont a) avoir des réserves de liquidité; (b) régler le temps de remboursement des dépôts; (c) atténuer le risque de défaut à la fois dans le financement par fonds propres et par emprunt; et (d) Etablir un accord de liquidité avec la maison mère (pour les vitrines islamiques).

Pour gérer la demande irrégulière prévisible de liquidité, la banque islamique doit faire appel aux politiques externes de gestion de la liquidité notamment la participation des banques islamiques dans les marchés financiers islamiques pour exécuter leurs instruments liquides.

Pour le troisième type de demande, les banques islamiques demandent des liquidités d'urgence auprès des fournisseurs de liquidité externes, tels que la banque centrale, le gouvernement ou d'autres parties. Cependant, contrairement aux pratiques bancaires classiques, ces techniques sont mises en œuvre en se référant aux principes Charia, notamment:

- Il n'y a pas d'intérêts sur les réserves de liquidité car toute récompense sur l'argent non utilisé est proche de Riba. Dans les pratiques bancaires classiques, la banque centrale paie généralement des intérêts sur les réserves des banques. Les contrats valables pour les réserves de liquidité qui existent sont Wadiah, Qardh hassan ou Kafalah.

- Il existe une coopération entre les banques islamiques et les entrepreneurs dans le traitement d'un défaut de paiement parce que les entrepreneurs sont des partenaires commerciaux des banques.

- Chaque instrument liquide islamique devrait avoir un actif ou un projet sous-jacent.

- La liquidité d'urgence de la banque centrale est gratuite ou basée sur un prêt caritatif (Qardh hassan). Tout excès sur les prêts est classé comme inacceptable (Riba al fadl).

#### V. LES INSTRUMENTS FINANCIERS CONVENTIONNELS ET ISLAMQUES DU MARCHE MONETAIRE DISPONIBLES POUR SATISFAIRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE LIQUIDITE

##### *A. Les instruments financiers conventionnels du marché monétaire conventionnel*

Après avoir établi le processus de gestion du risque de liquidité, et appliqué des techniques de réduction de ce risque, les banques préparent des stratégies de financement grâce aux instruments financiers liquides avec une diversification effective des sources d'investissement. Selon Helmen [19], la décision d'investir dans des instruments financiers doit être basée sur les facteurs suivants:

- Les politiques de gestion de la liquidité bancaire
- L'objectif de placement des fonds avec le respect du besoin en liquidité
- L'accès au marché financier
- Le coût et les caractéristiques des instruments financiers

- La prévision du rendement du taux d'intérêt

Les instruments financiers s'appliquent réellement pour répondre à la demande irrégulière prévisible et imprévisible de liquidité.

Pour résoudre la demande irrégulière prévisible de liquidité, les banques ont recours à certaines options, notamment: (i) la

vente d'instruments à court terme pour les besoins de liquidité à court terme, (ii) la vente d'instruments à long terme pour les besoins de liquidité à court terme et (iii) emprunter les fonds à court terme.

1) *Vente d'instruments à court terme pour les besoins de liquidité à court terme*: il existe des certificats de dépôt négociables (CDNs), qui peuvent être vendus à court terme en contrepartie d'une liquidité immédiate. Outre les CDNs, les banques peuvent racheter le certificat de dépôt à l'émetteur du CD. Selon le contrat de rachat, il y a habituellement des frais pour le rachat d'un CD. Les banques peuvent également vendre des bons du Trésor qui est l'un des instruments du marché monétaire les plus négociables et sécurisés émis par le gouvernement ou la banque centrale. La banque centrale émet également des instruments monétaires (certificats de banque centrale) qui sont négociables sur le marché secondaire et peuvent être acquis par des banques pour répondre à leur demande de liquidité à court terme. Actuellement, il existe des instruments complexes qui sont disponibles sur le marché, par exemple: swaps sur défaillance de crédit (CDS), et des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS). Toutefois, il ne s'agit pas d'instruments liquides dans ce contexte en raison de leur évaluation compliquée, de leur nature non échangeable et de leurs flux de trésorerie imprévus [10]. Cependant, les certificats de la banque centrale (obligations) ou les obligations d'Etat (instruments de la deuxième option) sont non seulement sûrs (risque zéro), mais aussi très liquides (négociables) au niveau local et international. Les banques pourraient vendre ces instruments sur le marché financier pour répondre à la demande à court terme de liquidité.

2) *Vente d'instruments à long terme pour les besoins de liquidité à court terme*: il existe des obligations des banques centrales locales et les obligations d'Etat à l'étranger.

3) *Emprunter les fonds à court terme*: il y a l'émission de titres à court terme sur le marché monétaire, les emprunts bilatéraux entre banques et l'emprunt de fonds de la banque centrale.

Concernant la demande irrégulière imprévisible de liquidité, les banques ont quatre options, à savoir les prêts aux actionnaires, l'injection de liquidité de la société mère, les fonds d'urgence de la banque centrale et le sauvetage du gouvernement.

#### *B. Les instruments financiers islamiques du marché monétaire islamique*

Comme leurs homologues conventionnels, les banques islamiques font également appel aux instruments financiers à court et long terme. Théoriquement, les banques islamiques avancent des fonds dans des projets sectoriels réels (financement direct) ou dans des instruments financiers islamiques (financement indirect). Au lieu d'exécuter les projets en cours, ils peuvent changer les propriétaires des instruments financiers islamiques en les vendant sur les marchés financiers.

Concernant les instruments financiers à court terme, il existe un certificat de dépôt remboursable par Mudarabah [20], qui est un accord de financement mutuel entre banques

islamiques avec des facilités de remboursement. Le propriétaire de ce contrat procède à une liquidation par le biais d'un engagement de rachat (repos) lorsque l'émetteur fournit des liquidités en liquidant le projet ou en utilisant ses propres fonds pour maintenir le projet en cours. Il y a également l'instrument Wakalah où la banque islamique agit comme un agent (Wakeel) des investisseurs (Muwakil) pour investir des fonds dans un actif pré-convenu avec des frais fixes payés par le Muwakil de la banque. Néanmoins, il est parfois difficile de vendre des titres sur les marchés financiers, en raison (a) du nombre limité de banques islamiques sur le marché, (b) des instruments financiers islamiques limités, (c) des marchés financiers islamiques sous-développés, et (d) du manque de facilités de rachat.

Alternativement, les banques islamiques peuvent emprunter de l'argent sur le marché monétaire islamique. Néanmoins, cette option nécessite de bonnes relations entre les banques islamiques, un accès facile au marché monétaire islamique et la disponibilité de fonds sur le marché. L'avantage toutefois est que les emprunts sur le marché monétaire islamique ne privent pas la banque de sa participation dans l'actif/projet.

Placer des fonds dans le long terme à des fins de liquidité à long terme est arrêté en achetant des certificats d'investissement islamiques de la banque centrale. Ces certificats sont négociables sur le marché secondaire si les détenteurs ont besoin de liquidités à court terme. Il existe également des titres comme les sukuku émis par l'état.

## VI. CONCLUSIONS

Dans leurs activités, les banques pourraient être confrontées à un risque de liquidité en raison du déséquilibre actif / passif et des risques d'asymétrie des échéances. Afin de gérer le risque de liquidité, les banques devraient mener des processus de gestion des liquidités leur permettant d'établir des stratégies, et d'implémenter des techniques de réduction de ce risque. Les banques devraient également utiliser des instruments financiers pour résoudre à la fois la demande irrégulière prévisible et imprévisible de liquidités des déposants.

Les opérations bancaires islamiques ont des caractéristiques uniques liées à la gestion des liquidités. En effet, la conformité aux principes de la Sharia pose certains problèmes qui remettent en question les politiques de gestion classiques du risque de liquidité du côté de l'actif et du passif. Heureusement, l'organisme international de normalisation islamique (IFSB) a fourni aux institutions financières islamiques des guides sur la gestion des risques, y compris la gestion du risque de liquidité.

La spécificité des banques islamiques réside dans l'implication des investisseurs, des entrepreneurs et des parties prenantes dans un programme coopératif de gestion du risque de liquidité, l'adossement dans tous les contrats à des projets réels licite et non interdits par la charia islamique.

## REFERENCES

- [1] J. Armstrong, G. Caldwell, “Les banques et le risque de liquidité: tendances et leçons tirées des récentes perturbations, L'évolution des politiques et de l'infrastructure”, Revue du système financier, Banque du Canada, Décembre 2008.
- [2] M. Khan, M. I. Bhatti: “Development in Islamic banking: a financial risk-allocation approach”, Journal of Risk Finance, Vol 9, N°1, pp. 40-5, 2008.
- [3] S.A. Salman: “State of Liquidity Management in Islamic Financial Institutions”, Islamic Economic Studies, Vol. 21, No. 1, pp.63 -98, 2013.
- [4] Y. A. Idrissi et P. Madiès, “Les risques de liquidité bancaire: définitions, interactions et réglementation”, Revue d'économie financière, N° 107, DOI 10.3917/ecofi.107.031, pp. 315-332, 2012.
- [5] Drehmann et K NIKOLAOU, “Funding Liquidity Risk Definition and Measurement”, European Central Bank, Working Paper Series, n° 1024, mars 2009.
- [6] M. Costisor. “Le risque de liquidité dans le système bancaire”, Thèse de Doctorat, Université Paris-Est, Paris, France, Avril 2010.
- [7] G. Hawawini, C. Vialler, *Finance for executives managing for value creation*. 3rd ed. South – Western Pub Ltd. 2007 pp 672.
- [8] Bank for International Settlement. Principles for Sound Liquidity Risk Management and Supervision. Bank for International Settlement, Paper Basel Committee on Banking Supervision, Basel. 2008, from: <http://www.bis.org>.
- [9] S. I. Greenbaum, and A.V. Thakor, “Contemporary Financial Intermediation”, 2<sup>nd</sup> Edition, America: Elsevier Publication, 2007.
- [10] Bank for International Settlement. Liquidity Risk: Management and Supervisory Challenges. Bank for International Settlement Paper, Basel Committee on Banking Supervision, Basel. 2008, from: <http://www.bis.org>.
- [11] Riski Ismal, “The management of liquidity risk in Islamic banks: The case of Indonesia”, Durham Islamic Finance Program (DIFP) School of Government and International Affairs Durham University United Kingdom, July 2010.
- [12] Alsayed, A. *Risk Management Issues in Islamic Banking. Islamic Finance Review*, Euromoney Year Books, 2007/08, p20-24.
- [13] Islamic Financial Service Board. (2005). Guiding Principles of Risk Management for Institutions (Other than Insurance Institutions) Offering only Islamic Financial Services. Retrieved on January 20th, 2008 from: <http://www.ifsb.org/>.
- [14] M. Obaidullah, Islamic Financial Services. Paper of the Islamic Economic and Research Center, King Abdul Aziz, University Jeddah, Saudi Arabia, 2005.
- [15] Antonio, M. S. Sharia Bank for Bankers and Practitioners. Jakarta: Bank Indonesia and Tazkia Institute, 1<sup>st</sup> Edition, Jakarta(1999).
- [16] Heffernan, S. *Modern Banking in Theory and Practices*. West Sussex, England: John Wiley & Sons Ltd, Baffins Lane, Chichester. 2001.
- [17] Helmen, G.; Simonson, D.; Coleman, A. *Bank Management: Text and Cases*. America: John Wiley & Sons, Inc, 4th Edition. 1994.
- [18] Greenbaum, S.I. and Thakor, A. V. *Contemporary Financial Intermediation*. America: Elsevier Publication, 2nd Edition 2007.
- [19] Helmen, G.; Simonson, D.; Coleman, A. (1994). *Bank Management: Text and Cases*. America: John Wiley & Sons, Inc, 4th Edition. 1994.
- [20] Ahmed, O. B..Islamic Financial Instruments to Manage Short Term Excess Liquidity. Research Paper No. 41, Islamic Research and Training Institute (IRTI) of Islamic Development Bank (IDB), Saudi Arabia, 2001.